

qu'elle fait taire le doute. En présence de l'expérience acquise et devant les incontestables témoignages venant de toutes les parties du monde, il semble désormais impossible de conclure, au simple point de vue de la théorie, que la réduction des heures de travail doit nécessairement aboutir à la diminution de la production. M. John Rae, un écrivain éminent qu'on cite souvent en pareille matière, a indiqué les conséquences probables de la réduction des heures de travail, dans un article très documenté publié dans la "Contemporary Review" d'octobre 1891, où il fait voir que les longues heures de la journée de travail dans nombre d'occupations et de professions industrielles est surtout un produit de ce siècle, fruit du système des fabriques figurant dans le cortège de la révolution industrielle.

Dans les cours des soixante années dernières, dit-il, l'enseignement qui s'est graduellement dégagé des faits, c'est que la prolongation des heures de travail, système tendant à saper la vitalité des classes ouvrières en Angleterre, constitue une grave erreur financière, au point de vue de l'intérêt même de l'industriel.

L'auteur cite ensuite de nombreux témoignages appuyés sur des expériences réelles et prouvant qu'un ouvrier en huit heures peut faire d'aussi bonne besogne qu'en neuf ou dix heures ou davantage; et il prétend que les sources d'où est sorti le progrès compensateur dans la valeur personnelle du travailleur au cours des expériences précédentes, sont loin d'être épuisées.

Parmi les sources qu'il mentionne figurent l'augmentation de l'énergie, du contentement et de l'intelligence chez l'ouvrier, l'économie de temps perdu pour cause de maladie, par manque de ponctualité et par interruption du travail aux heures des repas.

Mais, demande-t-on, comment se fait-il que la réduction des heures de travail n'influe pas sur la puissance de production? C'est que cette réduction des heures de travail a son retentissement sur l'énergie vitale et sur les forces intellectuelles des ouvriers, qui trouvent bientôt le secret de compenser la diminution des heures de labeur par le perfectionnement de leurs méthodes de travail. La maîtresse question se rattachant à une plus ample réduction des heures de travail est celle de l'effet probable qui résulterait de la réforme, au point de vue de la valeur personnelle des ouvriers. Si la réduction des heures de travail devait aboutir à la diminution de la puissance de production, il s'ensuivrait aussi une diminution des bénéfices et des salaires; or, les salaires rémunérateurs sont tout aussi nécessaires au perfectionnement de la classe ouvrière que l'augmentation des heures de repos. Mais il est possible qu'en

réalité, la diminution des heures de labeur ne soit pas synonyme d'une moindre productivité; car cette réduction pourrait tellement améliorer la qualité de la main-d'œuvre que la production obtenue dans une courte journée pourrait égaler la production d'une longue journée de travail.

Un industriel français disait un jour à M. Guizot, un des plus célèbres historiens et hommes d'état en France: "Nous avons l'habitude de dire que c'était la dernière heure de travail qui nous faisait réaliser notre bénéfice, mais nous avons appris depuis que c'est la dernière heure qui mangeait nos profits". Voilà un aveu des plus significatifs et des plus concluants.

La majorité des écrivains sur cette question d'économie politique s'accordent à dire que le mouvement en faveur de la journée de huit heures devrait obtenir la reconnaissance légale de l'intérêt social collectif, dans toutes entreprises de main-d'œuvre, et on reconnaît, en général, que nulle autre puissance que le Parlement ne saurait effectuer de réduction efficace.

Si cette question aboutit à un résultat favorable, ce gouvernement libéral, à mon avis, devrait tenter un généreux et sincère effort, dans le but d'assurer la solution de ce problème si intéressant et si important; d'ailleurs, l'Etat n'a-t-il pas le devoir de donner l'exemple en ce moment?

Je ne me propose pas de donner plus de développement à mes observations sur le système de la journée de huit heures, mais si nous admettons comme nous portons à le croire la preuve établie et les saines théories en matière d'économie politique, si nous admettons, dis-je, que la journée de huit heures de travail ne saurait porter atteinte à la prospérité du pays et de la nation en général, tandis que cette réforme peut certainement influencer très favorablement sur leur élévation morale et sociale, alors je le demande, les chefs du peuple n'ont-ils pas le devoir de veiller à la protection de cette grande armée des travailleurs, et cela soit au moyen de concessions obtenues des patrons, soit par l'entremise des syndicats ouvriers ou au moyen de mesures législatives?

Il faut se rappeler que la société humaine est un corps moral qui possède un cœur, tout comme l'individu; c'est ainsi que s'exprime Victor Cousin. La générosité, la bonté, l'esprit de justice doivent par conséquent se trouver dans tout l'organisme politique.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais aborder la question de la réduction des heures de travail sous un autre aspect: je vais l'étudier au point de vue du bien-être qui en résulte pour les classes laborieuses, en leur donnant le temps et les loisirs voulus pour s'instruire, ce qui a pour résultat de rendre chaque individu en état de porter un jugement sur les grandes questions